



SNPTRI
**Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux
et Infrastructures**
Direction Territoriale Centre -Bourgogne

Déclaration préalable au CSA du 18 mai 2026

Monsieur le Président,

La CGT est présente aujourd'hui pour valider le projet de règlement intérieur relatif à la canicule et aux fortes chaleurs.

Sans surprise, ce projet ne représente aucune avancée significative pour les agents les plus exposés, à savoir les agents d'exploitation. Malgré les groupes de travail, les réunions et les instances où la CGT a fait de nombreuses propositions concrètes, la direction n'a retenu quasiment rien.

Nous avons demandé :

- Des aménagements d'horaires pour réduire l'exposition aux fortes chaleurs.
- La construction de véritables abris éclusiers là où il n'en existe pas.
- La mise en place d'un plan de végétalisation des plateaux d'écluse.
- L'achat de vêtements de protection adaptés aux fortes chaleurs.
- Des mesures efficaces pour assurer la distribution d'eau fraîche sur tous les sites.

Et pourtant, dans le projet présenté :

- Éclusage en binôme sur des secteurs d'accompagnement à rallonge.
- Les véhicules climatisés prévus là où il y en a, en remplacement de constructions d'abris indispensables.
- Aucune mesure nouvelle n'est prévue pour la distribution d'eau fraîche, malgré nos alertes sur de nombreux dysfonctionnements.
- Le plan de végétalisation des plateaux d'écluse est purement abandonné.

Sans parler des vêtements "fortes chaleurs à mouiller", proposés à l'essai, alors que dans certains secteurs, il n'y a pas d'eau pour se rafraîchir.

Pour rappel, ce règlement doit répondre aux obligations de résultat de la direction envers les agents exposés sur le terrain. Pourtant, même après quatre signalements sur "Octave" ayant nécessité l'intervention des secours, aucun facteur déclencheur n'a été intégré. Nous constatons avec indignation que la direction ne prend toujours pas la mesure du danger pour nos collègues. La CGT

exige que ce règlement soit revu immédiatement et que de véritables mesures de protection et de prévention soient mises en place dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, bien que l'ordre du jour du CSA ne prévoie qu'un sujet, la CGT souhaite également aborder deux points importants :

1. La mise en place des IOT cycle

Nous avons alerté sur le calcul de l'IOT cycle, et nos craintes se confirment : sur le cycle « exploitation à 9h », en basse saison, certains agents font de la gestion hydraulique le week-end en travail programmé. Dans notre ministère, le travail le week-end n'est pas banalisé, il est donc inacceptable que cela le soit à la DTCB. La CGT exige une révision de l'IOT pour ces agents, avec effet rétroactif à la date de mise en place du RIVE.

2. L'action sociale

La DRHM a fourni les premiers documents sur l'évolution de l'action sociale au sein de l'établissement. Malheureusement, ce qui est proposé, c'est une action sociale au rabais avec la disparition de la gratuité des manifestations, ce qui est contraire aux valeurs de la CGT. La centralisation de l'aide matérielle à Paris, avec des délais de traitement de dossier de façon mensuels, remplacera le traitement sous quinzaine en moyenne à Dijon, pénalisant fortement nos collègues en détresse. Face à cette situation, la CGT soumettra une motion au vote de ce CSA pour exprimer son opposition à la mise en place d'une association loi 1901 chargée de gérer l'action sociale à VNF et pour clarifier sa position auprès de la direction.

La CGT réaffirme sa détermination à défendre les conditions de travail et les droits des agents et appelle la direction à agir rapidement et concrètement.

Les représentants CGT à la CLSSCT